





VILLE DE ROUYN-NORANDA

À une séance régulière des membres du conseil tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le mardi 12 octobre 2004 à 20 h, conformément à la Loi sur les cités et villes, à laquelle sont présents :

Monsieur Léo Boisvert,
Monsieur Jean-Guy St-Laurent,
Monsieur Mario Provencher,
Monsieur Denis Geoffroy,
Monsieur Roger Caouette,
Monsieur Robert St-Amour,
Monsieur Denis Vachon,
Monsieur Marc Jalbert,
Madame Danielle Simard,
Monsieur Michel Cliche,
Madame Christine Morasse,
Monsieur Yvon Hurtubise,

conseiller Noranda-Nord/Lac-Dufault
conseiller Dallaire
conseiller Centre-ville
conseiller Vieux-Noranda
conseiller de l'Université
conseiller Granada
conseiller des Pionniers
conseiller Évain
conseillère Arntfield/Montbeillard/Rollet
conseiller Bellecombe/Beaudry/Cloutier
conseillère D'Alembert/Cléricy/Mont-Brun/Destor
conseiller Cadillac et T.N.O.

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de M. Jean-Claude Beauchemin, maire.

Sont également présents, M. Denis Charron, directeur général, et M. Daniel Samson, greffier.

Résolution N° 2004-869

Rés. N° 2004-869 : Il est proposé par le conseiller Michel Cliche appuyé par le conseiller Denis Vachon et unanimement résolu que soit approuvé le mémoire de la Ville de Rouyn-Noranda concernant la **Réserve de biodiversité projetée des lacs Vaudray et Joannès** datée du 27 septembre 2004 et tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

Que le maire ainsi que le directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Pierre Monfette, ou leurs représentants autorisés, soient désignés pour présenter ledit mémoire devant le Bureau d'audience publique en environnement du Québec (BAPE).

ADOPTÉE

Certifié copie conforme, ce 18^e jour d'octobre 2004

Le greffier,

Daniel Samson

ROUYN-NORANDA, CITÉ ÉTUDIANTE